

L'HEGIRE

du Point de Vue de l'Enseignement, de l'Education,
et de la Tactique Politique

Dr. İbrahim CÂNAN
Chargé de Cours du Hadith à l'Université
Atatürk. ERZURUM · TURQUIE.

INTRODUCTION

Le mot l'hégire (al-hidjrat qui signifie, étymologiquement, l'abandon d'une personne, d'un autre, par main ou par langue, par coeur (1) est devenu, dans la culture islamique, une conception, un terme riche de significations.

L'Hégire (l'émigration) étant «événement» et «terme» tient, dans la vie et dans les paroles du Prophète de l'Islam, une place importante. On n'exagérerait même pas si l'on la désignait comme l'un des termes et des événements «les plus importants». Car, l'Hégire, ne consiste pas du tout, comme prétendrait un simple historien, seulement à être un titre et une désignation d'un certain événement de la vie du Prophète. L'Hégire est à la fois, la méthode dans la prédication et l'enseignement et la tactique politique dans les relations avec les ennemis.

Au temps d'Omar, deuxième calife, lorsque les compagnons du Prophète sentirent le besoin d'avoir un calendrier, ils ont accepté l'Hégire, comme le point du commencement du calen-

(1) ISFAHÂNÎ, Ebu'l-Kâsım el-Husain İbnu Muhammed er-Râğıb (m.502/1108), el-Müfradât fi Garibi'l-Kur'ân, Mısır, 1961, p. 536.

drier, parmi tant d'autre événements ayant eu lieu dans la vie du Prophète, le phénomène de l'émigration de la Mecque à Médine. Cette préférence, marque bien l'importance accordée par eux à l'Hégire (L'émigration), en tant qu'un événement (2). En fait, il y a certains événements dans la vie du Prophète que chacun d'eux mérite d'être le point du commencement du calendrier: comme la naissance du Prophète, l'avènement de la première révélation, le premier ordre de prédication, la guerre de Badr, la paix de Hudaybiya, la conquête de la Mecque, le pèlerinage d'Adieux et à cette occasion l'avènement d'un verset qui dit: «Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous religion et accompli sur vous Mon bienfait...» (3). Ce sont, aux yeux des musulmans, les événements de grandes envergures. Mais pourtant, le fait de l'obtention, à l'unanimité (4), parmi eux, uniquement de l'événement de l'émigration -même si nous supposons qu'il soit valorisé exclusivement comme événement- est suffi pour exprimer la valeur de l'émigration à leurs yeux. Au contraire Omar, deuxième Calife, désigne l'Hégire (émigration) comme étant «la différence entre la vérité et la faux» (5).

Donc, nous allons essayer, dans cette recherche, d'expliquer l'importance de l'Hégire, de ses plusieurs aspects. Les titres-principaux que nous allons traiter sont :

I. L'Hégire en tant que tactique (ici, on va expliquer que la patience, l'émigration et la guerre se complètent l'une l'autre).

II. L'Hégire en tant qu'événement politique.

III. L'Hégire en tant que méthode en prédication et enseignement.

IV. L'Hégire (l'émigration) en tant que méthode en éducation.

(2) TABARĪ, Muhammed İbnu Djarir. (m. 310/922). Tārihu'l-Mülük ve'lUmam, Maktabatu'l-Hayyât, Beyrut, sans date, 2, 252; HĀKĪM, Ebû Abdillah an-Naysâbüri (m. 405/1014), al-Mustadrak Alâ's-Şahihayn, Haydârabâd-Dakan, 1335, 3, 14.

(3) Le Coran, Mâide 5, 3.

(4) TABARĪ, op. cit. 2, 252.

(5) İbid. 2, 252.

I. L'HEGIRE (L'EMIGRATION) EN TANT QUE TACTIQUE

Le mot l'hégire rappelle, avant tout, un événement, l'événement le plus important de l'histoire de l'islam. Parce que, l'importance que ce mot a acquise, et d'autres significations qu'il porte, trouvent leur source dans cet événement. Il nous faudrait donc commencer d'abord de ce point.

Le Prophète Muhammed était venu à une telle époque qu'on désigne par le mot «djahiliyyat» (l'ignorance) que, la société arabe d'alors vivait la période la plus sombre et la plus sauvage de son histoire. Les gens adoraient, comme divinité, les idoles fabriqués de leurs propres mains. La chose soumise comme loi était le désir du plus fort. Les esclaves ainsi que les femmes étaient traités, comme étant des choses, non des personnes qui aient le droit de profiter de la dignité et du respect d'être homme. Les pauvres et les besogneux, tous étaient écrasés à cause de manque de soutien et de manque de protection. En bref tous les hommes hormis une poignée de plus forts et des brigands, étaient comme celui qui est infortuné et sans défense mais pourtant tombé en gibier d'un anarchiste d'aujourd'hui qui est dépourvu de tout jugement de valeur et de toute miséricorde.

Dans telle époque chaotique, le Prophète Muhammed s'est apparu, devant les hommes et haranga à eux dans ce sens : «O les gens! Il est faux d'adorer les choses que vous fabriquez de vos propres mains. C'est un égarement flagrant que suivre les fantaisies personnelles. Vous n'êtes pas sans responsabilité. Vous avez été créés ici bas, pour un certain but, vous endurez une épreuve pour l'au-delà. Vous êtes responsables de tous ce que vous faites: bon ou mauvais, utile ou nuisible. Donc, renoncez aux injustes, ne foulez pas le droit de faibles, rendez aux gens leurs droits. Ne versez pas injustement le sang, ne commettez contre personne l'injustice. N'écrasez pas les faibles et les orphelins, protégez-les. Aidez les esclaves et les pauvres. Renoncez aux mauvais traitements que vous appliquez aux femmes, tenez-les vos mères, vos filles et vos soeurs etc.»

L'acceptation de cette invitation ne convenait pas aux intérêts de la minorité forte, riche et privilégiée qui tenait la société entre dans ses mains. Ils ne voulaient pas être dérangés et lésés de leur confort. Ils ne voulaient pas accorder une valeur et traiter comme on traite l'homme pour la masse des faibles qu'ils les avaient toujours opprimés et toujours méprisés. Ils voyaient la continuation de leurs intérêts dans la persistance de leurs anciens systèmes. Pour cette raison ils se sont violemment opposés à Muhammed, et pour cela ils ont, aux débuts, préféré à le désérter, à ne pas le prendre au sérieux et à se moquer de lui. Mais lorsqu'ils ont constaté s'agrandir autour de lui le cercle de croyants constitué des esclaves, des faibles et des pauvres, ils ont en changeant leur tactique, commencé d'opprimer, de persécuter et même de tuer les croyants.

Maintenant, pour pouvoir comprendre «l'Hégire (l'émigration)» comme une **tactique politique**, il nous faut étudier, dans leur ordre chronologique, les tactiques que le Prophète a utilisées pour «propager» et «pratiquer» la religion contre les résistances et les activités destructrices des idolâtres.

Pour exprimer ce point, nous allons tenir l'émigration comme étant l'une des trois tactiques essentielles du Prophète, utilisées par lui pour relever le défi, pendant la propagation de l'islam, de ses ennemis. La deuxième tactique est la **patience**; quant à la troisième, elle est la **guerre**. L'émigration est donc l'affirmation d'une phase intermédiaire, se plaçant entre ces deux phases.

Nous constatons que le Prophète, en accomplissant le devoir de la propagation de la religion et la «pratiquer» a contrecarré les dangers et a relevé le défi par trois moyens :

- 1 — Patience (sabr),
- 2 — Emigration (l'Hégire),
- 3 — Guerre (dijhad).

Donc, ces trois choses qui s'apparaissent, en apparence, différantes et même opposées, entre-eux ne sont dans la vie du Prophète que les moyens inchangés et restant toujours les même, utilisés par lui dans la réalisation de ses buts de «pratiquer» et de «propager» la religion. Il n'est du tout pas possible

de séparer, dans la vie du Prophète, ces trois éléments l'un de l'autre. Maintenant jetons, brièvement un coup d'oeil sur ceux-là.

PATIENCE :

Comme nous le savons, la période de l'avant-Hégire, est pour les musulmans, une période difficile à supporter. Elle est pleine de poursuites et de persécutions. Les idolâtres avaient eu recours à toute sorte de persécutions: moquerie (6), frappe (7), injure (8), insulte (9), boycottage (10), et même meurtre (11), (12). Il n'était pas rare de ceux qui, mouraient, sans pouvoir supporter ces persécutions (13).

Les musulmans étaient, dans cette période de persécutions et de poursuites, peu en nombre et faible en force. Une représaille effective contre le danger venant de l'ennemi pouvait sur le champ, causer de leur anéantissement complet. A cause de cela, l'un des points sur lesquels, à plusieurs fois insistés et maintes fois ordonnés dans toutes les premières sourates révélées, était la patience. Par exemple dans la sourate el-Asr qui est l'une des premières révélées, on fait l'éloge de ceux qui se conseillent l'un à l'autre la patience (14). Dans une autre sourate : «Ceux qui patientent, dit-on, auront leur récompense illimitée» (15).

L'allocution divine, dans certains versets, se fait uniquement pour le Prophète : «Endure avec constance, donc. Oui, la pro-

(6) İBNU HİCHÂM, Abû Muhammed Abdu'l-Malik (218/833). as-Sira-tu'n-Nabaviyya, Misr, 1955, 1-2, 289, 408-409.

(7) İbid 1-2, 318, Tabarî, op. cit. 2, 224.

(8) İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 291; İBNU SA'D, Abû Abdillâh Muhammed (230/844), at-Tabakâtu'l-Kübrâ, Beyrut, 1960, 1, 211.

(9) İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 291; BUKHÂRÎ, Abû Abdillâh Muhammed İbnu İsmâil ((256/869). es-Sahih, Misr 1315, Manâkibu'l-Ansar 45; TABARÎ, op. cit. 2, 223-24.

(10) İBNU SA'D, op. cit. 1, 208; TABARÎ, op. cit. 2, 225.

(11) İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 318, 320.

(12) Voir TABARÎ, op. cit. 2, 229; İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 317-321.

(13) İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 320.

(14) İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 320.

(14) Le CORAN, Asr 103. 3.

(15) Le Coran, Zûmar 39, 10.

messe de Dieu est véritée. Et que ceux qui n'ont pas de certitude (ne te conduisent pas en te rendant impatient) à la légerté» (16). «Enduré, donc, d'une bonne endurance» (17). «Soit patient pour l'agrement de Ton Maître» (18). etc.

Les anciens prophètes de l'avant Muhammed ont aussi été représentés, comme les exemples, à l'égard de leurs ennemis, de la patienc : (Mentionne de même) İsmael, et Enoch, et Douh'l-Kifl! Ils faisaient partie, tous, de ceux qui ont enduré» (19).

En bref, le Prophète, prenant en considération tous ces ordres et avertissements divins, n'a pas répondu, à l'époque mecquoise, aux traitements appliqués à lui, de la même façon, n'a pas usé de représaille, il a continuellement enduré, il a ordonné aux croyants aussi, d'agir comme lui, de ne pas répliquer mais de patienter (20). Les narrations nous précisent qu'il disait, chaque fois qu'il rencontrait un musulman opprimé : «O un tel, endure, ta récompense est le paradı» (21).

A cette phase-là, le Prophète accordait à la patience une telle importance qu'il avait même défini la foi comme étant «la patience». En effet, lorsque Amr İbnu Abésé qui est, selon la précision des biographes le quatrième de tout les premiers musulmans (22) avait demandé «quelle était la foi?» Le Prophète lui a répondu : «Patience et tolérance» (23). Dans une autre parole du Prophète la patience est décrite comme étant la clarté et la lumière (24), c'est à dire une lumière conduisant, à con-

(16) Le Coran, Rûm 30, 60.

(17) Le Coran, Ma'âridj 70, 5.

(18) Le Coran, Muddassir 74, 7.

(19) Le Coran, Anbiyâ 21, 85-86.

(20) İBNU HİCHÂM, op. cit. 1-2, 406.

(21) İbid. 1-2, 320.

(22) İBNU'L-AÇİR, İzzüddin Abû'l-Hasan Ali İbnu Muhammed el-Djazarî (830/1232). Usdü'l-Gâbeh fi Ma'rifati's-Sahâbeh, Kahire, 1970, 4, 201.

(23) AHMAD İbnu Hanbel (241/855). Müsnedu Ahmed, Kabira, 1313, 4, 385.

(24) MUSLİM, Ebû'l-Husayn Müslim İbnu'l-Hadjdjadj (61/874). es-Sahih, Kahira, 1955, Tahâreh 1.

dition de la suivre, à la clarté, au juste chemin et à la délivrance (25).

Le Prophète répondit, mécontentement, à un groupe musulmans demandant de lui, au moins, de proférer la malédiction, contre les mécréants oppresseurs : «Il y avait, parmi ceux qui ont vécu avant vous, des gens dont leurs peaux étaient peignées par les peignes en fer jusqu' à leurs os et certains d'autres dont leur corps était scindé, du milieu de la tête aux pieds, en deux, par les scies en fer, Ils ont enduré à tous ceux qu'on leur a appliqués et n'ont jamais renoncé à leur foi» (26).

On peut même dire, sous la lumière de certaines narrations que l'insistance du Prophète au sujet de la patience ne découlait pas, au moins à l'égard de certains gens, d'une impuissance absolue, cela consistait à une phase indispensable d'une processus de lutte. Pour dépasser cette phase il fallait, malgré une force relative existante dans l'estimation de certaines personnes, patienter. Une narration de Tabarî, grand historien musulman du quatrième siècle, affirme bien ce que nous avons dit : «Il est arrivé un moment que les musulmans, étant atteints à un degré de ne plus pouvoir supporter aux supplices appliqués, s'adressèrent au Prophète en ces termes : «Nous sommes en mesure de nous défendre, parce que nous avons, nous aussi, des parents, et des amis. Nous supplions de vous seulement la permission pour leur contrecarrer. Si vous avez encore la force pour la patience, patientez. Quant à nous, nous n'avons plus de patience, permettez-nous pour nous défendre. S'il faut, pour cela, lutter, nous allons lutter». La réponse du Prophète fut ainsi : «Je ne peux vous permettre, sans prendre, de Dieu, un ordre, je ne peux vous dire rien de moi-même» Cette nuit-là, le Prophète implora Dieu pour qu'il soit éclairé là-dessus. Sur cette demande le verset suivant fut révélé : O Prophète) endure avec constance, donc, comme ont enduré, parmi les messagers, les doués de résolution; et ne cherche à rien hâter pour ceux-là: ils seront, le jours où ils verront ce qui leus

(25) NAVAVÍ, Muhyi'd-Din Abû Zakariyya Yahyâ (677/1278). Charhu Muslim, Mîsr, sans date, 3, 101.

(26) BUKHÂRÎ, op. cit. Manâkibu'l-Ansâr 63, 29; ABÛ DÂVUD, Sûlaymân Ibnu'l-Ach'as as-Sidjîstânî al-Azdi (275/888). es-SUNAN, Mîsr, sans date, Djihâd 106.

est promis» (27). Le lendemain, le Prophète en récitant ce verset aux musulmans, canséilla encore la patience (28). Une narration citée dans «al-Müstadrak, mérite d'être enregistrée ici pour montrer le degré de la pression des musulmans, à cette phase, sur le Prophète : La narration racontée par Ibnu Abbâs est ainsi : «À la Macque, Abdurrahman Ibnu Avf et certains de ses amis vinrent au Prophète et de dire : «Ô Envoyé de Dieu, quand nous étions idolâtres nous étions honorés et respectés. Après la conversion à l'Îslam nous ne le sommes plus. Maintenant nous sommes abaissés et humiliés».

Ce disant, ils demandaient la permission de riposter pour sauver leur honneur et leur amour-propre. Mais le Prophète, pourquoi l'honneur et l'amour-propre ne se trouvent pas dans la satisfaction des sentiments, au contraire, il faut les chercher dans l'attitude qui sert à briller la cause de l'Îslam et pour qui, à cette phase le meilleur service à l'Îslam passe par la patience, répondit énergiquement : «Je suis ordonné de gracier, aucunement de riposte». Sur cette réponse catégorique ils s'abstinrent encore» (28/b).

Cette attitude avait aussi d'autres résultats. La patience produisait, dans les droits coeurs et esprits en faveur des opprimés silencieux et patients dont le seul péché n'était que de dire : «Notre Seigneur est Allah» (29) certains sentiments comme pitié et miséricorde. Surtout les parents et les proches de ceux-là étaient rendus trop sensibles et irrités. De fait se git, dans la cause de conversion de Hamza, Lion de Dieu, à l'Îslam, un pareil état. Comme suit :

Un jour, Abu Djahl, l'ennemi le plus acharné du Prophète, fait des injurs insupportables, et ne s'en contentant il l'attaque en donnant des coups blessants et cause le coule des sangs de son corps. Le Prophète ne lui manifeste, contre cette offense odieuse aucune réponse effective, il se tait et patiente tout simplement. Cet état de chose, causa la pleure incessante d'une vieille femme, elle pleure, sans pouvoir s'en tenir pendant plu-

(27) Le Coran, Ahkâf 46, 35.

(28b) al-HÂKIM, op. cit. 2, 307.

(28) TABARÎ, op. cit. 2, 418.

(29) Le Coran, Hadjdj. 22, 39 - 40.

sieurs heures. Lorsque Hamza, oncle du Prophète, rencontrant par hasard cette dame, fut au courant de la cause de ses pleures blessantes et il fut trop touché de ce qui s'est passé. Partant plein de sentiment de vengeance, Hamza ne se contenta pas de seulement blesser Abu Djhal, il finit par déclarer sa conversion à l'islam (30).

Cet heureux événement qui freine les Quraichites, de leurs agressions, en les conduisant à juger que les musulmans deviennent plus fort et plus respectueux, était un fruit de la patience du Prophète contre l'oppression et l'agression.

Nous pouvons voir d'une façon plus claire le but que le Prophète à cette période-là cherchait en endurent contre les oppressions et les supplices, dans la réponse qu'il donna à Hamza. Le Prophète lui répond en ces termes à son oncle Hamza, venu chez lui à la suite de l'explication de la femme témoin oculaire de l'agression : «**Mon cher oncle, laisse-moi, ne t'occupe pas d'un homme n'ayant ni père, ni mère, ni oncle, ni quelqu'un d'autre.**».

EMIGRATION

C'est la deuxième phase qui suit celle de la patience. S'il n'y a pas d'un changement en faveur de patient, dans les conditions qui nécessitent la patience et en plus, si elles sont, à son désavantage, aggravées et sont arrivées, à un degré auquel il est impossible de les contrecarrer par la patience il faudra, ou bien accepter l'anéantissement à jamais ou bien quitter ce lieu-là, c'est à dire on devra émigrer.

ICI le point le plus important, est d'exactitude dans la décision d'émigration, à savoir est-ce qu'on est vraiment arrivé aux conditions qui nécessitent l'émigration? Comment pouvons-nous le savoir? Quelle sera la mesure dans la main en y décidant?

Nous pouvons, pour résoudre ce point important, nous adresser à la sociologie. Les sociologues voient et constatent que dans la réalité sociale, plus le défi et la pression augmentent plus la réaction et la résistance augmentent, mais si le degré

(30) TABARĪ, op. cit. 2, 224; IBNU HICHĀM, op. cit. 1-2, 291-92.

du défi dépasse d'un certain seuil la réaction se brise et de plus en plus s'amoindrit et s'anéantisse complètement.

Entre autres, A. Toynbee, l'historien anglais, après avoir expliqué le développement et la dégradation des civilisations apparues sur la terre par cette loi de défi-riposte, de pression-réaction précise que le riposte et la réaction n'augmentent pas à l'éternité tant que le défi et la pression augmentent et qu'après un certain degré de défi la réaction commence à diminuer et finit par s'éteindre complètement (32). Notre historien qui explique que la confore et la facilité sont nuisibles à la civilisation (33), insiste sur la nécessité, pour le développement, de défi et de pression à une certaine mesure sur le milieu. Il s'appelle «juste milieu» le milieu comportant le défi qui produit le développement (34).

Il est certain que notre but ici n'est pas l'explication de la théorie de Toynbee. Nous efforçons plutôt de fixer, par l'aide des lois en vigueur dans les réalités sociales que nous appelons *âdetullah* (habitude de Dieu) le frontier qui nécessite et justifie le dépassement de la phase de la patience à celle de l'émigration (L'hégire).

Nous pouvons, donc, dire que quand le défi et la pression des idolâtres sur les croyants sont arrivés à un degré qui ne leur permettaient du tout survivre à condition de pouvoir «pratiquer» et «propager» la religion, le Prophète décide et permet pour l'émigration. La parole suivante de Aïcha, femme du Prophète, justifie cela : **Le croyant était obligé à émigrer vers Dieu et vers Son Envoyé, pour sa religion, parce qu'il y avait la peur de ne pouvoir pratiquer sa religion»** (35). En effet le Prophète continua à habiter La Mecque bien qu'il ait eu donné la permission d'émigrer vers les lieux (comme Médine, l'Ethiopie), où ils pourront dans la surté, exercer leur religion. Parce que à cause de sa position familiale les idolâtres ne pouvaient le déranger à l'excès.

(31) TABARÍ, op. cit. 2, 224.

(32) TOYNBEE, Arnold J. L'Histoire (version: Elisabeth Julia), Gallimard, Paris, 1951, p. 164.

(33) Ibid. p. 104.

(34) Ibid. p. 158.

(35) BUKHÂRÍ, op. cit. Mağazi, 53.

Quand, tous les idolâtre, sur la proposition de Abu Djahl, se sont tombés d'accord à l'unanimité, sur un plan pour tuer le Prophète et qu'ils ont le mis en application, alors, il décida lui aussi de quitter La Mecque.

L'Hégire (l'émigration) n'est donc pas, comme on prétend éronnement quelquefois, une évasion, au contraire elle est une recherche. Elle est, pour sauver la religion, du défi et du danger parvenus au point de l'anéantir complètement, une recherche du milieu convenable à sa vivacité et à son application. En effet, selon une précision d'İbn İshâk, l'émigration n'était pas seulement vers les deux endroits connus de tout le monde, à savoir vers l'Éthiopie et Médine, mais vers toute direction où se trouvait la surté de la vie et la possibilité d'exercer la religion (36).

La religion a, pour elle, fixé comme but d'être vécue effectivement. Si les conditions du lieu où on se trouve, se changent de telle façons qu'elles ne permettent plus à la réalisation de ce but, il faut émigrer de cet endroit, c'est une nécessité absolue et un devoir religieux. Le Coran n'excuse pas ceux qui se trouvent dans cet état de chose mais qu'ils ne pratiquent pas l'émigration et les tient responsables. Ils sont, en tout cas, obligés à chercher un lieu convenable, où ils pourront exercer leur religion. Voilà le verset coranique : «**Oui ceux qui se manquent à eux mêmes, les anges les achèvent en disant: «Où en étiez-vous?» —«Nous étions impuissants sur terre» disent—ils. —Alors les anges : «La terre de Dieu n'était—elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer?» —Voilà bien ceux dont le refuge est la Géhenne. Et quel mauvais devenir!»** (37).

Le Coran dans plusieurs d'autres versets parle de l'émigration et y incite ceux qui sont opprésés à tel point qu'ils ne peuvent pas exercer la religion. Dans l'un de ces versets on dit: «**Et quiconque émigre dans le sentier de Dieu trouvera sur terre mainte échappatoire et de l'espace. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Dieu et Son messager, et que la mort atteint, son salaire alors incoûte à Dieu. Et Dieu demeure pardonneur, miséricordieux.**» (38).

(36) İBNU HİCHÂM, op. cilt. 1-2, 467.

(37) Le Coran, Niçâ 4, 97.

(38) Le Coran, Niçâ 4, 100.

Dans ce verset, on exprime l'obligation de la recherche, pour ceux qui restent dans l'impossibilité à cause de l'oppression de leur milieu, aux moyens de sortir de ce milieu et en exprime de même la nécessité de mobiliser toutes les possibilités de l'aide, jusqu'à faire la guerre : «Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier de Dieu, alors que les faibles mêmes hommes et femmes et enfants disent : «Seigneur! Fais-nous sortir de cette cité, prévaricatrice en ses gens; et assigne-nous de Ta part un patron, et assigne-nous de Ta part un secourreur» (39).

Après avoir conçu l'émigration, comme «une effort de recherche d'un lieu convenable pour pouvoir exercer et propager la religion, nous constatons, dans la vie du Prophète non une, mais plusieurs «émigrations». Par exemple :

1. Au début de l'Apostolat, le Prophète quittant sa propre demeure s'installa dans la maison de Arkam. La seule cause de cette émigration, de sa maison à celle de Arkam, était la position de la maison de Arkam. Ce lieu, était, du point de vue de sa vie et de la propagation de la religion, plus convenable, parce que cette maison se situait sur le mont Safa, un lieu central de la ville. Elle était un endroit de passage pour les pèlerins et les étrangers. Plusieurs personnes, y compris Omar, le célèbre, ont ici, convertis à l'Îslam. Après la conversion de Omar les musulmans, atteignant tant en nombre qu'en puissance, à un niveau où on ne sent plus le besoin de se cacher, quittèrent cette maison (40).

2. Le Prophète permit, lorsque les persécutions et les pressions des idolâtres mecquois devinrent, pour les musulmans de familles impuissantes, impossible à supporter, d'émigrer vers l'Éthiopie. Le Prophète, avait, alors, dit : «Allez à l'Éthiopie. Parce qu'il y a là, un roi trop équitable. Chez lui personne n'est opprimée, là-bas est la contrée de l'équité et de la droiture. Restez-là jusqu'à ce que Dieu ait créé une échappatoire» (41). L'émigration à l'Éthiopie se réalise en deux vagues.

(39) Le Coran, Niçâ 4, 75.

(40) Ibnu Sa'd, op. cit. 3, 242-43; İbni'l-Açir, op. cit. 1, 74; İBNU AB-Dİ'L-BERR, Ebû Omar Yûsuf (463/1070). el-İsti'âb fî Ma'rifatu'l-Aş-hâb, Kâhira, 1328, 1, 108.

(41) TABARÎ, op. cit. 2, 222; İBNU HİCHÂM 1-2, 322.

Les historiens expliquent la cause de ces émigrations par la pression écrasante des mecquois contre les musulmans et par la manque de possibilités, à l'égard de ces pressions, d'aide du Prophète.

3. Après la mort d'Abu Tâlib, oncle protecteur du Prophète, les agressions des quraïchites étaient infiniment accrues (43). Bien que Abu Lahab qui était devenu le chef du clan d'Abdu Ménaf, clan protecteur du Prophète, l'ait pris sous sa protection cela ne dura pas longtemps. Avec l'insinuation diabolique de Abu Djahl, Abu Lahab annula la protection familiale (44). Le Position du Prophète, après ces efforts accroissantes à sa désavantage devint incalculablement pire. Il ne sortait maintenant de sa maison que très rarement. A l'égard de cet état actuel de choses le Prophète, en vue de procurer un lieu plus sûr que la Mecque et qui permette à la propagation de la religion, partit pour Taïf (45). Mais là-bas, malgré tous ses contacts effectués, ne pouvant trouver le milieu qui cherchait rentra à Médine.

4. Après avoir garanti, à Médine, la surté des musulmans, le Prophète ordonna, d'un ton plus stricte, à tous les musulmans d'y émigrer. Il prit la décision de sa propre émigration —comme nous venons d'expliquer en haut— à un moment où il perdit complètement toute espoir de survivre lié à la condition d'exercer la religion.

L'un des résultats positifs de l'émigration qui mérite d'être signalé ici, est, comme nous avons dit en traitant le sujet de la patience dans le plan sentimentale : C'est de l'excitation des sentiments de pitié et de miséricorde. De fait, lorsque la mère de Amir Ibnu Rabia dit à Omar Ibnu'l-Hattâb qui n'est pas encore converti : «**Nous quittons notre patrie pour nous sauver de vos oppressions et de vos persécussions et nous allons à l'Ethiopie**» elle constate que son interlocuteur qui est célèbre de sa cruauté et de sa manque de pitié, fléchit et manifeste une grande compassion. Cette conversation est, chez Ibnu Hichâm,

(42) TABARÎ, op. cit. 2, 222; IBNU HICHÂM 1-2, 321.

(43) TABARÎ, op. cit. 2, 229.

(44) IBNU SA'D, op. cit. 1, 211.

(45) IBNU SA'D, op. cit. 1, 211-12; TABARÎ, op. cit. 2, 229-30.

racontée, pendant la description de l'événement de la conversion de Omar comme une des cause préparatrices de celui-ci (46).

En bref, à la période mecquoise, à l'égard du défi et du danger qui sortaient des opressions et des persécutions de toutes sortes, mises à l'application par les idolâtres, les deux armes se complétant l'une l'autre des musulmans, étaient «la patience» et «l'émigration».

LA GUERRE

La troisième phase qui complète «la patience» et «l'émigration» c'est la guerre. La guerre est, dans la vie du Prophète, le moyen adressé au moment où les conditions développent en faveur de l'Islam pour relever le défi de l'ennemi. Comme, chacune de la patience et de l'émigration elle était, dans le même but, un autre moyen dans d'autres conditions.

Dans la période mecquoise, pendant juste treize ans, l'arme des musulmans était la patience. La réaction matérielle était strictement interdite. Les savants disent que la permission pour la guerre est venue après l'émigration à Médine (47). Bien qu'une partie des versets de la sourate Hadj qui contienne le verset permettant de la guerre soit révélée à la Mecque, une autre partie a été révélée à Médine. De même bien que les exégètes musulmans aient discuté sur le nombre des versets révélés à la Mecque et à Médine, la plupart d'eux accepte qu'il est fort probable que le verset permettant de la guerre soit médinoise (48).

Laissons de côté les détails de la question. Il est certain que, la première révélation concernant la guerre qui, a, selon Ibnu Kaçir, été légale «à un moment le plus approprié (49) est re-

(46) İBNU HİÇHÂM, op. cit. 1-2, 342.

(47) Voir. EBU BAKR İBNU'L-ARABÎ (543/1148). Ahkâmu'l-Kur'an, Kahire, 1963, 3, 1295-96; İBNU KAÇİR, İmâdu'd-Din Ebû'l-Fidâ İsmâil (774/1372). Tefsiru'l-Kur'âni'l-Azim, Beyrut 1966, 4, 648-49.

(48) Voir. SUYÛTÎ, Djalâlu'd-Din Abdurrahmân Abû Bakr (911/1505); Tafsiru Djalâlayn, Damas, 1378, p. 438; HAMDÎ YAZİR, Hak Dini Kur'an Dili, İkinci baskı, İstanbul, 1960, 5, 3379.

(49) İBNU KAÇİR op. cit. 4, 648.

tardataire et quant à la permission elle n'est pas absolue, elle est restreinte et conditionnée : «**Toute autorisation est donnée à ceux qui sont combattus, —parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment de les secourir, —à ceux qui ont été expulsés de leurs demeures. —sans droit, sauf qu'ils disaient: «Dieu est notre Seigneur»** (50).

Si on fait attention, la permission de guerre est, ici, conditionnée et donnée uniquement aux émigrés mecquoises qui sont décrits comme «**ceux qui sont combattus et qui ont été expulsés de leurs demeures**». Lorsqu'on étudie la vie du Prophète, on constate que dans toutes les expéditions réalisées jusqu'à la guerre de Badr, ce sont uniquement des émigrés qui constituaient le corps de combattants.

Mais, la guerre gagnera, par rapport à l'amélioration de l'état politique et la force matérielle des musulmans et à la disparition des conditions initiales, l'aspect d'une obligation générale : «**Et combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, et ne transgraissez pas. Vraiment, Dieu n'aime pas les transgresseurs! Et tuez ceux-là (ceux qui déclanchent la guerre contre vous) où, vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : La persécution est plus grave que le meurtre**» (51).

Dans ce verset il n'est question que les mecquois qui ont chassé les musulmans de la Mecque. Ce verset appartient à l'époque d'avant la paix de Hudaibiya (52). On précise que, le Prophète a, après cette révélation, fait la guerre contre ceux qui l'ont fait contre lui et ne toucha ceux qui n'en ont pas faite (53).

Dans une autre révélation plus retardataire on dit : «**Lors donc que vous rencontrez ceux qui mécroient, alors, frappez aux cols. Puis, quand vous les avez dominés, alors serrez le garrot...**» (54).

(50) Le Coran, Hâdj, 22, 39 - 40.

(51) Le Coran, Bakara 2, 190 - 91.

(52) Voir, İBNU KAÇİR, op. cit. I, 400 - 401.

(53) İBNU KAÇİR, op. cit. I, 400.

(54) Le Coran, Muhammed 47, 4.

Dans un autre verset —qu'il est selon ce qu'on comprend, plus retardataire que celui—là— il ya un ordre plus strict de guerre : «Ho le Probhète! mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois-leur rude. Leur refuge cependant est la Géhenne; et quel mauvais devenir!» (55).

Quant à l'ordre donné après la conquête de la Mecque, de guerre, celui-ci est, par rapport aux précédants, plus sévère et plus général : «Lorsque les mois sacrés expirent, alors tuez ces faiseurs de dieux, où que vous les trouviez; et capturez-les, et assiégez-les, et tenez-vous tapis pour eux dans tout guetapens. Si ensuite ils se repentent et établissent l'Office et acquittent l'impôt, alors relâchez leur sentier. Oui, Dieu est pardonneur, miséricordieux.» (56).

On comprend que ceux qui sont mentionnés dans ce verset ce sont exclusivement des arabes idolâtres. Mais il y a des versets qui donnet l'ordre de guerre d'une façon plus générale et plus absolue : «Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu ni au jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Dieu et Son messenger ont interdit, et ceux des gens du Livre qui ne se donnent pas comme religion la religion de la vérité, jusqu'à ce qu'ils versent la capitulation sur le revenu des mains; et qu'ils se fassent petits» (57). «Et combattez-les jusqu'à ce que ne subsiste plus de tentation, et que la religion soit toute à Dieu...» (58).

S'il nous faut résumer; la politique et la tactique divine suivie pour l'exercice et la propagation de la religion ont commencé par la patience, ont passé par l'emigration et ont fini par atteindre la permission de faire la guerre défensive, et puis les ordres de faire la guerre sont devenus, parallèlement aux conditions politiques développées en faveur et à la force appropriée tant matérielle qu'en nombrbe humain, de plus en plus sévère et ont pris une forme absolue comme celle-ci : «Et combattez-les jusqu'à ce que en subsiste plus de tentation, et que la religion soit toute à Dieu».

(55) Le Coran, Tahrîm 66, 9.

(56) Le Coran, Tevba, 95.

(57) Le Coran, Tevba 9, 29.

(58) Le Coran, Enfâl 8, 39.

Une parole du Prophète qui est, d'après la précision qu'on nous donne, l'une de ses quelques derniers conseils, prononcées au moment où il donnait les dernières soupîres, couronné ce développement graduel mentionné : «Expatriez les juifs et les chrétiens de la Peninsule Arabe, il ne faut pas y trouver deux religions» (59).

En bref, la patience, l'émigration et la guerre sont, au sujet du relèvement du défi de l'ennemi, le même principe dynamique de l'islam. Il est question non de la contrariété entre elles mais de l'identité. A l'exemple de l'eau qui nous se manifeste suivant les conditions, sous les différents aspects comme pluie, neige, glace et qui reste dans sa nature originelle toujours le même, le principe dynamique approprié de l'islam pour se protéger et pour atteindre ses buts se vêtent, suivant les conditions sociales les formes de la patience, de l'émigration et de la guerre. Il ne sera pas tellement juste pour nous, de chercher dans les versets révélés suivant le développement de conditions de l'époque du Prophète, l'annulé et l'annulant. Il nous faut, tout en sachant les conditions dans lesquelles les versets sont venus, bien estimer laquelle parmi elles, convient juste aux conditions dans lesquelles nous sommes.

II. L'HEGIRE (L'EMIGRATION) EN TANT QU'ÉVÉNEMENT POLITIQUE

L'émigration signifie d'un autre angle, le sauvetage de l'islam. Surtout après l'émigration du Prophète, après ce que Médine acquiert la position du centre de l'islam, l'émigration à Médine des musulmans se trouvant à l'extérieur, gagna une autre signification et une autre importance.

Les musulmans mecquois émigrés à Médine avaient constitué une communauté musulmane. Il y avait aussi parmi le peuple indigène les musulmans protecteurs. Mais en tout cas ils étaient, dans la densité des juifs, hypocrites et idolâtres qui s'y trouvaient, minoritaire en nombre. Surtout les hypocrites qui avaient mis, estimant lésés leurs plusieurs profits, en appli-

(59) MĀLĪK IBNU ANAS (179/795). al-Muvatta, Misr, 1951, Madina 18, 19; IBNU HĪCHĀM, op. cit. 3-4, 356.

cation une opposition clandestine, étaient supérieurs en nombre et lourdes en influence. Ils montreront à plusieurs reprises qu'ils n'étaient pas un danger à sous-estimer. En plus, les idolâtres mecquois n'avaient pas renoncés à la poursuite de leurs concitoyens musulmans réfugiés à Médine. Ils étaient même en relation avec les juifs médinois.

Nous pouvons ajouter à ces dangers dénombrés, les tribus avoisinantes qui sont déjà tous idolâtres et qui peuvent faire une solidarité avec eux contre les musulmans.

Tous ceux-là étaient dans une position de faire une alliance contre une poignée musulmane réfugiée à Médine. De fait, on a vu même que pendant la guerre de Handak ils avaient présenté un front uni contre les musulmans. Le Prophète voyait ce danger et pour le cotrecarrer prenait toute sorte de précautions politiques: comme faire des pactes d'amitié, de non agression, de s'antr'aide, et il valorisait au maximum les occasions.

L'une de ces précautions était de gagner la force effective en augmentant le nombre des musulmans à Médine. Si l'un des moyens de l'accroissement en nombre est d'augmenter le nombre des convertis parmi la population de Médine, l'autre était de faire venir ceux qui ont, dans les tribus avoisinantes, convertis à l'Îslâm. De ce point de vue, chaque musulman qui émigrat à Médine, avait non seulement sauvé l'Îslam en sa personne, mais aussi consolidé l'Îslam en augmentant à Médine la force et le poids politique du Prophète.

Il est impossible de ne pas voir ce but politique dans les expressions venues, soit dans les hadith soit dans le Coran pour exciter à l'émigration.

Il fallait coute que coute réunir les musulmans à Médine; et introduire les individus éparpillés, ça et là, n'ayant aucune poids politique, dans le plateau de la balance de l'Îslamisme qui est en train de se peser contre la mécréance. A cause de cela, l'émigration fut déclarée obligatoire à toute

(60) HAMÏDULLAH, Muhammed. Îslam Peygamberi version: Saïd Mutlu, İstanbul, 1966, 1, 286 - 293.

personne croyante. Le Prophète anonça que ceux qui n'émigrent pas, leur foi ne sera plus valable et dit : «Dieu n'acceptera aucune acte d'un individu tant qu'il ne se sépare, après avoir converti à l'İslam, des idolâtres» (61). Le Coran qui confirme ce principe dit : **Quant à ceux qui croient et n'émigrent pas, vous n'avez, jusqu'à ce qu'ils émigrent, aucun lien protecteur..»** (62).

Il est ordonné, dans un autre verset, de ne pas tenir, les pareilles personnes comme ami : «**Ne prenez donc pas des amis chez eux, jusqu'à ce qu'il émigrent dans le sentier de Dieu. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez chez eux ni ami ni secoureur**» (63). İbn Abbas explique que ce verset a été révélé pour un groupe musulman qui resta à la Mecque sans faire émigration et au sujet duquel les musulmans à Médine discutèrent comment faut-il comporter à leur égard (64). On peut voir, à travers de cette parole du Prophète, le but des insistances sur les musulmans pour qu'ils émigrent à Médine : **Quiconque augmente le nombre d'une communauté fait partie d'eux. De même quiconque approuve l'affaire d'une communauté, participe à cette affaire»** (64b).

Le Prophète qualifie l'émigration comme «le plus grand des catastrophes pour une personne non nomade (sédantaire)» (65). Donc, il fallait, pour cela, inciter très fort les musulmans et sanctionner énergiquement leur soumission et non-soumission pour qu'ils puissent, tout en ôsant à entreprendre cette affaires catastrophique, courir à la consolidation du centre à Médine. Les expressions signifiantes l'inacceptabilité de la foi de ceux qui n'émigrent pas, veneus dans le Coran et des hadith dont nous venons de mantionner en haut, visent à ce but.

(61) İBNU HADJAR al-ASKALÂNÎ (852/1448). Selâmet Yolları, version: Ahmed Davudođlu, İstanbul, 1972, 4, 94.

(62) Le Coran, Anfâl 8, 72.

(63) Le Coran, Nisâ 4, 89.

(64) İBNU KAÇİR, op. cit. 2, 352.

(64b) İBNU HADJAR, Fathu'l-Bâri 16, 146

(65) NASÂ'Î, Abu Abdirrahman Ahmad İbnu Ali İbni Chu'ayb (303/915), Sünanu'n-Nasâ'i (el-Mudctabâ), Kahira, 1930, Bay'ah 12.

Le Prophète avait, dans l'affaire d'inqualquer l'importance de l'émigration chez les esprits à telles enseignes réussi que, ses compagnons (ashâb) pouvaient alors dire : «Ceux qui n'émigrent pas ne pourront pas aller au Paradi» (66).

D'autre part, on a été promu, —pour cette affaire à la fois périlleuse et au grand résultat un résultat comme le sauvetage de l'islam- la plus grande récompense spirituelle désirée par un croyant. Le Prophète avait répondu à un musulman demandant quelle était la pratique la plus précieuse auprès de Dieu, en ce termes : «Il te faut donc l'émigration parce que je ne sais pas une autre pratique plus méritoire qu'elle (67). Le Prophète annonce dans un autre hadith que la plus grande récompense sera donnée à l'émigrant (68).

Le Coran fixe par plusieurs versets dans les âmes et les coeurs musulmans le mérite et la valeur de l'émigration. Dans ce verset, en dénombant les pratiques méritoires, l'émigration est mentionnée en deuxième lieu après la foi : «Ceux qui croient et émigrent et luttent de biens et de corps dans le sentier de Dieu sont aux plus hauts rangs près de Dieu. Et c'est eux les gagnants. Leur Seigneur leur annonce, de sa part, miséricorde et agrément, et jardins où il y aura pour eux délice durable, où ils demerront éternellement pour toujours, Il y a auprès de Dieu, vraiment un énorme salaire!» (69).

««Ceux donc qui se sont expatriés, qui ont été expulsés de leurs demeures, qui ont été persécutés dans Mon sentier, qui ont combattu, qui ont été tués, très certainement je tiendrai pour expiées leurs malfaisances, et les ferai très certainement entrer dans les jardins sous quoi coulent les ruisseaux, en récompense de la part de Dieu, auprès de Lui est la plus belle récompense» (70).

La multiplicité des paroles excitatrices, dans le Coran et les hadith à l'émigration avait rendu, cette affaire difficile et

(66) Ibid, Bay'ah 15.

(67) Ibid, Bay'ah 12, AHMAD IBNU HANBEL, op. cit. 2, 160, 161.

(68) NASÁ'î, Bay'ah 12.

(69) Le Coran, Tavba 9, 20-22; voir, Le Coran Anfâl 8, 72-75; an-Nahl 16, 41, 110.

(70) Le Coran, Âl-i Ìmrân 3, 195.

épineuse, aux yeux des croyants, l'œuvre fort désirée et fort recherchée. C'est pour cela que nous voyons, certains compagnons du Prophète, se vanter les uns contre les autres et même discuter, sur le mérite et la supériorité obtenue de l'émigration: Une narration venue chez Bukhari, Muslim et d'autres livres, nous expose un événement déroulé entre Omar et Esma Bintu Umaïs l'une des émigrants de l'Ethiopie. Omar avait une fois dit, comme on précise dans la narration, à Esmâ : «Nous sommes, au sujet de l'Emigration, plus en avant que vous et (par conséquent) auprès du Prophète plus méritoire que vous». Esma en prétendant le contraire dit qu'eux (c'est à dire les émigrants de l'Ethiopie) sont plus en avant et plus méritoires. Lorsque la discussion n'a pris fin, ils décidèrent d'apporter le litige au Prophète. Le Prophète le dissout en faveur de Esmâ: «Parmi vous celui qui fait une seule émigration (de la Mecque à Médine) ne peut être, auprès de moi, plus méritoire que celui qui en fait deux (de la Mécque à Ethiopie, de l'Ethiopie à Médine)». Cette réponse cause une grande joie et une grande satisfaction, à tel degré qu'ils dirent : «Cette parole du Prophète est, chez nous, plus aimée que toutes les autres choses du monde» (71).

Parce que l'émigration devint ainsi, auprès les croyant, une chose infiniment précieuse, infiniment désirée, recherchée, les bédouins même, laissant derrière eux biens, enfants, père, mère, et toute chose mondaine qu'ils possèdent, «venant de trop loin» (72), couraient à Médine vers le Prophète pour faire serment de fidélité sur «la condition de l'émigration» (73).

Pour démontrer l'importance de l'émigration et celle de faire serment de fidélité sur la condition de l'émigration qu'a été fixé aux yeux des musulmans, il sera utile de rappeler que certains musulmans, pour pouvoir faire, même après la conquête de la Mecque —époque où le serment de fidélité sur la condition de l'émigration était annulé— un serment de fidélité à la même calification, insistèrent beaucoup, à tel point qu'ils

(71) BUKHĀRĪ, op. cit. Mağāzī, 38; MUSLĪM, op. cit. Fadaīlu's-Sahāba 189.

(72) NAṢĀ'Ī, op. cit. Bay'ah 12.

(73) Ibid, Bay'ah 10-11; MUSLĪM, op. cit. Imārah 87; AHMAD IBNU HANBAL, op. cit. 2, 180.

s'adressèrent aux intercesseurs (74). L'histoire de l'un d'eux est justement comme ça :

Saffân Ibnu Abdirrahmân, ammena, le jour de la conquête de la Mecque, son père devant le Prophète et fit cette demande: «O Envoyé de Dieu ne prive pas mon père de l'émigration, fais en pour lui aussi une part». Sur la réponse négative du Prophète en ces termes : «**L'émigration est, après la conquête de la Mecque, pris fin, maintenant il n'y a plus de l'émigration**» Saffân trouva Abbâs, oncle du Prophète, au sujet du quel il garde un grand respect et une grande amour, pour en supplier son intercession, auprès du Prophète, pour qu'il accorde à son père la faveur de faire un serment de fidélité sur la condition de l'émigration et qu'il profite, par conséquent la récompense spirituelle de l'attribut d'émigrant (muhâdjir). Abbas l'accepta.

Mais, étant donné qu'après la conquête de la Mecque, seule centre et exceptionnel asile des idolâtres de la Péninsule de l'Arabie, les musulmans n'ont plus besoins pour être renforcés des aides des émigrants et étant donné que les musulmans obtinrent partout l'influence et la position pour pouvoir pratiquer leur religion comme ils veulent, le Prophète avait décidé de la suprématie de «l'institution de l'émigration», pour cette raison, sa réponse à son oncle intercesseur est aussi négative : «Il n'est plus possible, après la conquête de la Mecque de faire l'émigration» (75).

Ici, l'émigration supprimée par le Prophète, est celle, faite d'un pays où on peut pratiquer l'islam et que sa population est musulmane à un autre pays musulman; dans un sens encore plus strict est celle faite au temps du Prophète de la Mecque et de son environnement à Médine. Cet état de chose est bien précisé soit par les narrateurs soit par les savants. Nous allons expliquer que l'émigration proprement dite n'est pas interdite, elle est permise jusqu'à la fin du monde.

(74) NASÂ'Î, Bay'ah 15; BUKHÂRÎ, Magâzi 53; MUSLÎM, op. cit. Imarah 83 - 87.

(75) ÎBNU MÂDJA, Abû Abdillâh Muhammed Ibnu Yazid al-Kazvini (275/888). Sûnanu Ibnu Mâdja, Kahira, 1952, Kaffârât 12.

III. L'HEGIRE (L'EMIGRATION) EN TANT QUE METHODE EN PREDICATION ET EN ENSEIGNEMENT

Précisons d'abord, pour qu'on puisse saisir ce point, que nous n'entendons pas ici, par le mot «l'Hégire* (l'émigration)» un certain événement ou quelques événements déroulés dans l'histoire de l'islam, au temps du Prophète dont nous venons d'en parler. Nous allons laisser maintenant «l'hégire-événement», comme dit le Prophète, derrière de la conquête de la Mecque. Après la Conquête, l'hégire n'est pas un certain événement mais une conception, un sens, une spiritualité. Une conception qui restera à tout lieu, en toute époque, dans tout coeur, jusqu'au jour dernier.

Elle est, comme on comprend dans des explications précédentes, de telle conception dans la réalité de laquelle, se trouvent deux vérités importantes : sur le plan individuel, la recherche de la vie islamique, sur le plan générale le soutien et le sauvetage de la religion. Et pour cette raison, elle est une conception à la quelle on a fait, en la rendant obligatoire, en la voulant davantage, gagner le statut de l'oeuvre la plus méritoire après la foi; une conception dont l'importance est bien calquée dans les intelligences, dans les esprits, et dans les coeurs. Elle est une conception incrustée à l'âme du croyant, brodée à chaque pièce de sa personnalité, en sorte qu'elle peut faire faire toutes sortes de sacrifice matérielles, faire mettre les intercesseurs pour en obtenir, emmener à faire des discussions de supériorité et par là à faire recourir à l'arbitrage du Prophète.

Nous constatons donc que le Prophète ne voulut pas que cette conception, cette **institution conceptuelle de l'hégire** qui tient dans le coeur des croyants une place ainsi haute et qui est tenue supérieure à tel degré qu'elle ne peut être donnée à l'échange des palais construits des matières les plus précieuses du monde comme diamant, ivoire et verre, ne soit détruite et l'univers intérieur du croyant ne soit vidé de ce palais céleste et paradisiaque.

(76) Voir IBNU MÂDJA, op. cit. Keffarât 12; Navavi, op. cit. 13, 8; Ibnu Hadjar, Fathu'l-Bârî, Misir 1959, 8, 229.

Pour réaliser à la fois sa continuité, la continuité éternelle de celle-ci, comme sens et conception, et à la fois la possibilité de faire profiter les croyants qui viendront après eux, l'Envoyé de Dieu dont chaque parole a, à toute époque et chez toute oreille croyante⁷⁷ la même valeur, dont chaque phrase est une sorte d'une révélation, et que de sa bouche ne sort que la vérité, fait cette proclamation solennelle : «Le vrai muhâdjir (l'émigrant) est celui qui s'enfuit des interdits de Dieu et qui les abandonne» (77).

Le même sens fut, dans d'autres narrations, proclamé et confirmé : «L'émigration est l'abandon du mal» (78). «Le vrai émigrant est celui qui abandonne ses fautes et ses péchés» (79). «Le vrai émigrant est celui qui abandonne ceux que Dieu a interdits» (80).

La réponse du Prophète à ceux qui demandent l'émigration la plus méritoire confirme ce que nous venons de dire : «Ton abandon de ce que mon Seigneur a interdit» (81), etc.

Cette émigration, annoncée comme une bonne nouvelle par l'autorité compétente, chargée de la communication des vérités éternelles émanantes de Dieu, est bien possible et réelle pour tout croyant à toute époque.

Le Prophète, outre qu'il réalisa la perpétuation, comme conception, de l'émigration, profita de la conception de l'émigration dont la valeur est connue et approuvée par tout le monde, en vue de fixer dans les consciences, l'importance de certaines actes qui malgré qu'elles soient, vue par la religion, vraiment trop importantes et qui ne seront pas être saisies comme il faut, par la grande majorité des croyants; comme par exemple, plusieurs œuvres pieuses, comme «bonne intention», «la participation à la guerre sainte (djhâd)», «faire le bien pour le père et la mère» sont exprimés dans les hadith comme des œuvres aussi méritoires que l'émigration. Par exemple dans un hadith le Prop-

(77) BUKHÂRÎ, op. cit. Imân 4, Rikak 26; Nasâ'i, op. cit. Imân 9.

(78) AHMAD IBNU HANBAL, op. cit' 4, 114.

(79) IBNU MÂDJA, op. cit, Fitan 2.

(80) AHMAD IBNU HANBAL, op. cit. 3, 412; Abû DÂVUD, Vitr 12.

(81) AHMAD IBNU HANBAL, op. cit. 2, 160, 191;), 391, 4, 385.

hète dit: «Pas d'émigration après la conquête de la Mecque, mais il y a la guerre sainte et la bonne intention qui sont aussi méritoires qu'elle. Quand vous serez appelés à la guerre courez (volontiers)» (82).

Le Prophète, comme dit Nawawî, en ayant remplacé dans ce hadith par exemple l'émigration par l'intention, avait eu poussé les croyants, à avoir l'intention de faire du bien absolu» (83).

On précise dans un autre hadith que chaque pratique de religion dans des conditions difficiles (au moment de fitnah) n'est qu'une «émigration» (84) et que «le service rendu au père et à la mère est plus méritoire que l'émigration» (85).

Tiybî (mort en 743 de l'hégire), pendant qu'il explique le hadith dont nous venons d'enregistrer plus haut lequel annonce l'abolition, après la conquête de la Mecque, de l'émigration, dit ce qui suit tout en confirmation avec ce que nous venons de dire: «La signification du hadith est ainsi: L'émigration consistant à aller à Médine en quittant sa patrie a pris fin: elle laissa sa place au départ pour la guerre. L'émigration en vue de la guerre est donc perpétuelle. De même, l'émigration faite par l'intention de se sauver d'un lieu de mecréance, de fuir les mauvaises conditions (fitnah) ainsi que le départ à l'étranger pour la recherche de la science sont comme celle-ci. Pour chacun d'eux ce qu'est valable c'est l'intention» (86).

Comme on voit, dans pareilles narrations, l'émigration n'est plus événement historique, mais une conception, conception qui a emprunté son contenu et son importance à cet événement. Elle est un moyen parmi tant d'autres moyens utilisés par le Prophète pour enseigner la religion aux hommes et pour la bien fixer dans les esprits, dans les cœurs et dans les actes; elle est une institution conceptuelle construite dans certaines conditions. Le but de plusieurs hadith concernant l'émigration est de la révivification et de l'éternisation de cette institution conceptuelle et est d'en profiter à tout moment, pour augmenter la vivacité et l'efficacité de la religion.

(82) MUSLİM, op. cit. İmârah 85.

(83) NAWAWÎ, Charhu Müslim 13, 8.

(84) MUSLİM, op. cit. Fitan 130.

(85) NASÂ'Î, Bay'ah 10.

(86) İBNU HADJAR, Selâmet Yolları 4, 95.

IV. L'HÉGIRE (L'ÉMIGRATION) EN TANT QUE LA METHODE DE L'ÉDUCATION

Un autre aspect de l'émigration est d'ordre éducatif. L'Émigration, par cet aspect n'est pas moins important que par d'autres aspects. Il est utile d'avoir conscience de ce fait que nous sommes toujours, dans notre univers de l'éducation, dans notre vie quotidienne - tête à tête avec les émigrations de même importance dont nous venons d'expliquer, et de ce que nous subissons l'épreuve de faire à tout moment les émigrations de même sorte. Au moment où nous célébrons le 15^{ème} siècle de l'Hégire, il est utile et même nécessaire d'expliquer cet aspect de l'Hégire pour que l'institution de l'Hégire qui s'est identifiée dans la culture islamique ne soit pas en prise seulement comme un événement historique, comme une question d'être le point de départ d'une ère, et que le sujet n'ait été ainsi stérilisé.

Pour pouvoir saisir le problème de cet aspect il nous faut préciser les relations éducationo-environnements. Précisons d'abord qu'à la tête des éléments et les motifs qui construisent la personnalité des individus, vient l'environnement social. A l'Occident, on acceptait, jusqu'aux derniers temps que les enfants de familles riches étaient, par leur nature, plus intelligents et plus aptes que ceux de familles pauvres et qu'on expliquait leur succès par cet état de chose. Les savants occidentaux de l'éducation d'aujourd'hui ont renoncé à ces idées. Maintenant pour eux, ce sont les conditions externes qui déterminent la différence existante entre eux. C'est à dire, les conditions accordées, aussi bien matérielles que spirituelles, par les familles riches, dès leur naissance à leurs enfants favorisent bien le développement des facultés innées chez les enfants (87). Voilà l'ignorance de cet état de chose, a pu bien tromper pendant de longs siècles, l'opinion publique de l'Occident.

Et actuellement, tous les éducateurs, soit orientaux, soit occidentaux, ont accepté, le rôle définitif de l'environnement et de

(87) MIALARET, Gaston, Introduction à la Pédagogie, PUF, Paris, 1967, p. 37.

l'ambiance, au premier chef celui de conditions familiales (88). Personne ne peut prétendre sous peine d'être non-sérieux et non-scientifique, le contraire. Même les révolutionnaires maladroits, semi-ignorants et pseudo-philosophes croyant réaliser, sans prendre en considération toutes les conditions de l'environnement toute sorte de changements aussi bien sociaux que culturels par les écoles, en y appliquant le programme voulu, comprennent leurs erreurs lorsqu'ils voient que leur entreprise a voué à l'échec et à la destruction culturelle; mais il est trop tard pour qu'ils la corrigent et améliorent. Penseur algérien Malek Bennabi dit sur ce sujet: «L'individu ne doit pas ses qualités sociales à sa formation scolaire, mais à des conditions propres à son milieu La culture n'est pas un phénomène d'école, mais un phénomène d'ambiance... L'ambiance est donc la matrice des valeurs culturelles ... L'école est un agent de la culture, mais on se trompe sur sa fonction quand on croit qu'elle peut, à elle seule, résoudre son problème» (89).

Notre but est ici d'attirer l'attention sur l'importance, du point de vue de l'éducation, de l'environnement et de marquer l'existence sur l'individu de certains faits accomplis venant de l'environnement et qu'il est impossible de les vaincre par la volonté individuelle plutôt qu'analyser la place de l'école dans la vie culturelle et civique. Pour pouvoir bien préciser ce point important nous sentons le besoin de nous adresser aux opinions de Bediuzzaman le célèbre savant musulman contemporain. Ayant parlé à plusieurs reprises d'effets de l'environnement sur l'homme, il expose ce sujet d'une façon la plus large et la plus exhaustive, dans une chapitrette consacrée à l'idjtihâd (l'effort personnel du juriste musulman pour déduire la sentence convenable aux événements nouveaux) et qui s'intitule: *Yirmi Yedinci Söz*: Pour expliquer que «La porte de l'idjtihâd est ouverte mais qu'il

(88) Voir, DJÂHIZ, Abû Osmân Amr İbnü Bahr (250/864). *Kitâbu'l-Hayavân*, Beyrut, 1969, 4, 71, 5, 370, 7, 100; MAVARDÎ, Abû'l-Hasan Alî İbnu Muhammed (450/1058). *Edabu'd-Dünya va'd-Dîn*, İstanbul, 1299, p. 188; İBRAHİM HAKKI ERZURÛMÎ (1194/1780). *Mârifatnâme*, İstanbul, 1330, pp. 95-96; KINALIZÂDE ALİ EFENDÎ (980/1572). *Ahlâk-ı Alâî*, Bulak, 1248, 2, 46; SPENGLER, Oswald, *İnsan ve Teknik* (Version Kâmil Turan), Ankara, 1973, p. 80.

(89) MALEK BENNABÎ, *Perspectives Algériennes*, Algerie, 1984, pp. 41, 43.

y a quelques obstacles qui empêchent d'y entrer» il dit, en passant qu «à l'époque des salaf (les premiers savants musulmans vécus aux trois premiers siècles de l'ère musulmane) où les grands mudjtahid (juristes) musulmans s'élevèrent, les gens ayant aptitude à l'idjtihâd, par l'effet de la société humaine et de la civilisation de l'humanité, brillèrent trop tôt» Après avoir dit cela il continue en ces termes: «Donc à cette époque-là, parceque les intelligences, les coeurs, les âmes et par toutes leurs forces les terres et les cieux, étaient tournés vers la compréhension de désires de leur Seigneur, les conversations de la société humaine, leurs entretiens, leurs événements, leurs conditions les regardaient. Tout individu ayant une bonne capacité, obtenait, de toute chose, incansciemment, une leçon de connaissances, d'événements et de conversations. Comme si, toute chose, devenait pour lui, un professeur qui suggérait à sa nature et à sa capacité une préparation à l'abitude à l'idjtihâd...»

Notre savant, continuant à ses analyses concernant l'effet de l'ambiance remarque que les effets que l'individu subit de son milieu, dégradent, à cette époque, à cause de l'hégémonie de la civilisation européenne, de l'hantise de la philosophie matérialiste et de l'alourdissement de conditions de la vie matérielle, sa capacité à l'idjtihâd. Et il cite l'exemple de Sufyân Ibnu Uyayna: C'est pour cette raison qu'un individu ayant, aujourd'hui, le même intelligence que Sufyân Ibnu Uyayne qui avait, à quatre ans, appris par coeur le Coran et fait les discussions scientifiques avec les savants, aurait besoin d'un temps dix fois plus par rapport à Sufyân. Si Sufyân avait eu acquis la capacité de l'idjtihâd pendant dix ans, celui-ci en aura besoin cent pour qu'il puisse l'acquérir» dit-il (90).

Nous pouvons, de cette explication, déduire que Bédiüzzaman, consacre à l'environnement, dans le problème du poids et de la part quantitative de l'effet de l'ambiance sur la personnalité de l'individu, une grande portion, comme de 90 %.

Donc, le fait sur lequel les savants sont unanimes est ce que l'homme dépend du milieu où il se trouve, dans lequel il mène sa vie. Même selon Ibnu Haldun, l'individu, est l'enfant de son

(90) BEDIÜZZAMAN, Said Nursi, Sözlür İstanbul, 1982, p. 471.

milieu ambiant et d'habitudes acquises de ce milieu non de sa nature et de son humeur. Parce que ces habitudes, devenant, par la suite, caractère, faculté et coutume, constituent sa nature et son tempérament» (90/b).

C'est pour cette vérité régnante dans la nature de l'homme que plusieurs dogmes religieux exigent que le croyant vive dans un milieu musulman, et l'interdisent de vivre dans un milieu non-musulman. Selon la mesure déterminée par l'islam, le croyant doit habiter une maison située à une distance à ne pouvoir se voir leur feu, l'un l'autre. L'Envoyé de Dieu: «Je suis, dit-il, loin d'(avoir aidé (91)) le musulman habitant parmi les idolâtres de sorte que leur feu peuvent se voir» (92). Hattâbi (93), İbnu'l-Açir (94), Sindi et Suyûti (95) Commentateurs de ce hadith, disent unanimement qu'un musulman doit tenir sa demeure loin des idolâtres et cela est une obligation à appliquer pour lui.

Bien qu'İbnu'l-Açir, montre comme raison, la manque de sécurité et l'infidélité au serment, chez ceux derniers, pour nous, ce n'est pas une explication satisfaisante. Même si on réalise, et qu'on garantie à force de précautions multiples, à un niveau parfait, leur fidélité, et la sécurité, le côté éducatif du problème ne peut être résolu. On ne peut pas obtenir le milieu convenable qui est nécessaire pour l'éducation. L'une des conditions de la convenance du milieu est d'être musulman.

Hattâbi déduit de ce hadith qu'un musulman s'il part pour le commerce à un pays non-musulman, il faut qu'il n'y rest le plus de trois jours. S'il y reste davantage cela sera un comportement odieux. Le fait que Hattâbi donne le chiffre, viserait probablement, à mettre l'accent sur la répugnance qui se trouve à ce sujet. Parce que comme Münâvî aussi précise (96), ce hadith

(90b) İBNU KHALDUN, op. cit. p. 125.

(91) SINDİ, Abû'l-Hasan Muhammed İbnu Abdi'l-Hâdi (1138/1725). *Hâc hiyatu's-Sindi Alâ'n-Nasâ'i*, Mısır, 1349, 8, 36.

(92) NASÂ'İ, op. cit. Kaşâma 25; ABU DÂVUD, op. cit. Djihâd 104.

(93) HATTÂBİ, Abû Sulaymân Ahmad İbnu Muhammed (388/998). *Ma-âlimu's-Sunan*, Halep, 1932, 2, 272.

(94) İBNU'L-AÇİR, Medjdu'd-Din Saâdat el-Mübâarak İbnu Muhammed el-Djazari (606/1209). *an-Nihâyet fi Ğaribi'l-Hadis*, Kahire, 1963, 2, 117.

(95) SUYÛTİ, Zahru'r-Rubâ (édité avec Sünanu'n-Nasâ'i), 8, 36.

(96) MÛNÂVİ, Chamsu'd-Din Muhammed Zeynü'd-Din Abdu'r-Ra'ûf (1031/1621). *Fayzu'l-Kadir*, Beyrut, 1972, 6, 112.

et ses semblables n'interdisent pas ceux qui ont des parents mécréants non seulement de rendre visite mais aussi de les contacter (à condition de n'y rester longtemps) pour les affaires mondaines comme commerce, vend et achat etc.

İbnu'l-Hâdj el-Mâlikî déduit l'interdiction du voyage aux pays non-musulmans de ce hadith: «el-İslâm ya'lû ve lâ yu'îâ aleyh» (c'est à dire: l'İslâm l'emporte toujours, on ne peut pas l'emporter sur lui) et il ajoute: «S'il va à leurs pays, parce que leurs voix prédominent, la voix du voyageurs musulman y reste étranglée. C'est la raison pour laquelle l'interdiction fut mise.» (97).

Bien que la limitation et la répugnance exprimée concernant la résidence dans un pays non-musulman ait plusieurs aspects, ce que nous voulons illustrer ici, c'est son aspect éducatif, l'aspect le plus important. L'İslam décréta cette répugnance, tout en prenant en considération, la force de suggestion du milieu, sur l'individu malgré l'individu. Alors, le croyant doit quitter le milieu étranger, avant que les influences qui vont venir de l'ambiance n'aient une durée suffisante pour pouvoir exercer leurs mauvais effets sur sa vie religieuse et sa réflexion. Un homme qui dépasse cette limite en résidence s'expose au défi de ce hadith qui dit: «Qui est uni avec un idolâtre (c'est à dire, en consentant, en accompagnant et en marchant ensemble (98)) et séjourne avec lui (dans son pays (99)) devienne comme un idolâtre» (100). Il lui incombe, dans cet état de chose, de quitter ce lieu-là, c'est à dire de faire émigration.

Le verset coranique que nous venons mentionné plus haut, tient responsable toute personne qui ne fera pas cette sorte d'émigration: «Oui, ceux qui se manquent à eux mêmes, les anges les achèvent en disant: «Où en étiez-vous?» —«Nous étions impuissants sur terre» disent-ils. —Alors les anges: «La terre de Dieu n'était telle pas assez vaste pour vous permettre d'émig-

(97) İBNU'L-HÂDJ al-MÂLIKÎ, Abû Abdillâh Muhammed İbni Muhammed (737/1336), al-Madkhâl, 1293, 3, 105.

(98) AZİMÂBÂDÎ, Abû't-Tayyib Muhammed, Avnu'l-Ma'bûd, Madina, 1968, 7, 478.

(99) MÛNÂVÎ, op. cit. 6, 109.

(100) ABÛ DÂVUD, op. cit. Djihâd 174.

rer?» —Voilà bien ceux dont le refuge est la Géhenne. Et quel mauvais devenir!»

Le Prophète annonce que cette espèce d'émigration conservera sa valabilité «jusqu'à ce que les pénitances continuent à être exaucées (c'est à dire jusqu'à ce qu'un grand signe de la fin du monde, comme le lever du soleil du côté d'ouest, s'apparaisse)» (101), «jusqu'à ce qu'on continue à combattre l'ennemi» (102).

On a attaché d'une importance égale à faire cette sorte de l'émigration laquelle un musulman doit faire, si le mal du milieu atteigne une position imposante telle qu'elle ne peut être amélioré ni par la main ni par la langue et on ne peut pas se garder, par la haine du coeur, de ses effets: «Et quiconque émigre dans le sentier de Dieu trouvera sur terre mainte échappatoire et de l'espace. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Dieu et Son messager, et que la mort atteint, son salaire alors incombe à Dieu. Et Dieu demeure pardonneur, miséricordieux» (103). Certaines paroles du Prophète, comme: «L'hégire est d'abandonner ce que Dieu a interdit» «...ce lequel ne plaise à Dieu» «...ce que Dieu a rendu illicite» marquent cette sorte d'émigrations qui seront faites d'une raison éducative.

Nous trouvons dans le Coran, concernant l'abandon absolu du milieu social non-convenable n'ayant les conditions éducatives, l'histoire de l'exode des juifs de l'Égypte (104), et celle de Gens de grotte (105) qui s'enfuyant de la mécréance de leur peuple se réfugient dans une grotte (106).

İbnu Haldun, explique, la réponse des Juifs à Moïse, dans l'histoire concernant les juifs, quand ils vient, après avoir sorti de l'Égypte, au Palestin sur la proposition de Moïse de combattre les indigènes: «O Moïse! nous n'entrons jamais, aussi longtemps qu'ils seront là. Vas donc, toi et ton Seigneur, et combat-

(101) AHMAD İBNU HANBAL, op. cit. 1, 192, 4, 62; Abū Dāvud, op. cit. Djihād 2.

(102) NASĀ'Ī, Bay'ah 15.

(103) Le Coran, Niçā 4, 100.

(104) Le Coran, Mā'idah 5, 20.

(105) Le Coran, Kehf 18, 9-26.

(106) Le Coran, Kehf 18, 16.

tez tous deux, Nous, nous restons ici assis.» (107) par la perte, à cause d'une long séjour sous les conditions de l'esclavage, de leur bravoure, de leur courage, de leur zèle et de leur patriotisme. Il nous apporte une commentaire intéressante, intéressante, du point de vue de notre sujet, sur le fait que Dieu les condamna à la suite de leur réponse contestataire à errer dans le désert 40 ans. Il dit: «Dieu leur punit par faire errer sur le même endroit. Ils errèrent, ainsi pendant 40 ans, dans le désert situé entre l'Egypte et la Syrie. Ils ne se rencontrèrent en ce temps, ni un lieu civilisé, ni même une cité. Selon la description coranique ils ne peuvent pas voir, à cause de la dureté et de la grossièreté d'Amaliques vivant en Syrie et de Coptes vivant en Egypte, d'autres hommes. Le but et la raison de ce erre et de ce piétinement étourdi était de suppression de l'ancienne génération qui avait, à cause d'une longue vie menée dans l'indignité, dans l'oppression et l'esclavage, avait perdu son zèle, avait acquis, comme caractère, bassesse, et la mesquinerie et de l'avènement à leur place d'une nouvelle génération élevée dans l'atmosphère libre du désert, n'ayan supporté la domination et l'affiliation, ayant l'amour-propre et le zèle. Tu comprends de cela que 40 ans est la durée minimume nécessaire pour qu'une génération disparaisse et une nouvelle génération viennent» (108).

Aujourd'hui il y a une méthode thérapeutique, appelée milieu-thérapie appliquée dans la guérison de l'enfant inadapté socialement, et dans l'application, ou bien on apporte l'enfant à un milieu plus convenable ou bien on rend le milieu dans lequel l'enfant vie, comme famille, école et environnement proche, convenable.

Après cette petite digression explicative s'il nous faut revenir à nos moutons nous devons remarquer l'existence dans les hadith du Prophète de plusieurs exemples intéressants qui nous rappellent cette sorte de traitement à savoir le milieu-thérapie. Dans un hadith du Prophète à plusieurs variantes narré dans des livres de hadith (109) et particulièrement chez Bukhari et

(107) Le Coran, Mâ'idah 5, 24.

(108) İBNU KHALDUN, Abdurrahmân (808/1405). el-Mukaddimah, Bayrut, sans date p. 141-142.

(109) BUKHÂRÎ, op. cit. Enbiyâ 54; MUŞLİM, Tavba 46-47; İbnu Mâdja op. cit. Diyât 2; AHMAM İBNU HANBAL, op. cit. 3. 20.

Muslim, le Prophète, après avoir dit qu' «il y avait, parmi ceux qui vivèrent avant vous, un homme, celui-ci tua 99 personnes.» explique que cet homme un jour, se repentant de ce qu'il a fait cherche à la possibilité de pénitence. Le premier prêtre, chez lequel il était allé sur le conseil lui dit: «Comment tu en aurais après tant de crimes!», il le tue aussi. Mais le pauvre homme criminel continue de chercher à la possibilité de pénitence. On lui conseil un autre savant. Ici ce qu'est intéressant pour notre sujet ce sont les propos du Prophète, racontés de la bouche du deuxième homme savant. D'après la variante racontée chez Ibnu Madjeh, celui-ci dit: «Voyons! Qui peut entrer entre toi et ta pénitence? (Mais), tu vas sortir de la mauvaise cité où tu mène la vie, parce que ce qui te pousse à ces crimes ce sont les conditions sociales corrompues de ta cité, le mauvais milieu de là-bas (110). Tu vas aller à telle cité, elle est une bonne et convenable cité. Là-bas, adores bien ton Seigneur.» Dans la variante de l'histoire chez Muslim: «Vas à tel endroit, parce que là-bas il y a des gens qui adorent Dieu, toi aussi fais la prière avec eux. A partir de maintenant ne retourne jamais à ton pays, parce que là-bas est un milieu mauvais» lui dit-il.

Précisons ceci en dernier lieu que, le terme du «milieu dont on est obligé, par le souci de l'éducation, de le quitter» signifie tous les cercles sociaux. C'est à dire, ce milieu non-convenable peut bien être le milieu familial, le milieu des amis, le milieu des collègues, le milieu des voisins, de village, de ville ou bien par sa forme la plus large celui de la société avec toutes ses choses ambiantes. Donc, l'ordre de l'émigration fait par la religion contient tous.

En effet, tandis que le Prophète tire l'attention en disant: «L'individu est selon la religion de son compagnon, donc, chacun de vous fait attention à celui qu'il tient pour ami» (111). Le Coran expose ce sujet d'un style encore plus stricte, devant les yeux: Que les croyants ne prennent pas pour patrons, des mécréants au lieu de croyant! -quiconque le fait n'est de Dieu en rien; à moins que vous ne craigniez d'eux quelque crainte» (112)

(110) Les explications entre parenthèse appartiennent à nous.

(111) HĀKĪM, op. cit. 4, 171; ABŪ DĀVUD, Adab 18.

(112) Le Coran, Āl-i Imrān 3, 28.

Le plus important de ces milieux sociaux est celui de la société qui contient non seulement d'autres cercles sociaux mais aussi toute sorte institution sociale.

Îmam Malik a bien dit: «Il faut émigrer d'un lieu où on pratique ouvertement les interdits. Si les mauvaises actes sont cachées, elles nuisent seulement à ceux qui les pratiquent mais si elles deviennent ouvertes et qu'elles ne sont pas arrêtées elles nuisent à tout le monde» (113).

Conclusion :

Nous pouvons résumer ainsi, ce que nous avons jusqu'ici dit: l'Hégire, comme un événement historique, est, dans le processus de l'enseignement du Prophète, une phase adressée, une tactique de la guerre totale. On lui avait adressé au moment où les conditions étaient devenues tellement mauvaises qu'on ne pouvait relever le défi de l'ennemi par la patience et qu'il n'était plus possible de pratiquer la religion. L'Hégire (l'émigration) n'est plus donc une évasion des mauvaises conditions, elle est la recherche de conditions permettant à la pratique de la religion. Comme tactique, elle est la patience et la guerre de mauvaises conditions auxquelles il est impossible de supporter. De ce point de vue, la patience, l'émigration et la guerre sont des cercles, complétant l'un l'autre, du processus islamique de la propagation.

La grandeur, du point de vue de l'événement historique, de l'importance de la notion de l'émigration, lui avait fait gagner dans les esprits des musulmans une position exceptionnelle et y en fait érigé une institution conceptuelle précieuse. Le Prophète (que le salut et la paix de Dieu soient sur lui) voulant en profiter dans l'enseignement et l'éducation: «La vraie émigration, est de quitter les maux» déclara-t-il, et rappela que la pratique des actes conseillés par la religion sera sûrement une sorte de l'émigration.

Il y a donc la possibilité, devant le croyant, de faire chaque jour l'émigration, annoncée par le Prophète l'Honneur de l'uni-

(113) İBNU MA'N ED-DÛRRİ, Husayn İbnu Fakhri'd-Din (1109/1697). Tamyiz, Manuscrit, Dâmâd İbrahim Pacha (İst.), cot. no: 945, f. 220/a.

yers, de la bouche duquel ne sort que la vérité- comme l'acte la plus méritoire. Au moment d'entrer au 15 èm siècle de l'Hégire il doit être un devoir d'avoir la conscience et d'en faire avoir autant aux autres.

O mon Dieu! Pour l'amour de Ton nom le plus grand, pour l'amour du saint Coran, pour l'amour de ceux dont au premier chef Ton bien aimé, l'Honneur de l'univers Muhammed Mustafa -que le salut et la paix de Dieu soient sur lui- puis Abû Bakr, Ômer, Osmân, Ali et tous les émigrés- que Dieu soit content d'eux- qui ont, du début de la création, émigré dans Ton chemin et obtenu la récompense de l'émigration, assigne- pour nous aussi une part de la vraie émigration, et permets-nous d'émigrer de l'égarément de nos caprices, vers la droiture de L'Îslam, Amen.